

“Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI”

### **Intervention CGT (Yannick LeQuentrec)**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du CESER, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs.

Le groupe CGT a fortement soutenu le choix de cette saisine « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » :

- Parce que les PME occupent une place majeure dans le paysage des entreprises de Midi-Pyrénées.
- Parce qu'elles contribuent au développement équilibré de l'activité économique, notamment industrielle, sur tout le territoire et à ce que les salariés puissent vivre et travailler en région.
- Parce que trop souvent les problèmes spécifiques qu'elles rencontrent sont ignorés au profit des grandes entreprises.
- Parce que les salariés y ont des conditions d'emploi, de travail et de représentation qui doivent être améliorées de façon significative.

Une fois ces motifs rappelés, cette saisine nous satisfait-elle ? : Oui et non

Oui, car elle a pris plus ou moins en compte certaines préoccupations fortes portées par la CGT :

- Organiser une sous-traitance de coopération.
- Créer un pôle financier public régional.
- Rééquilibrer la contribution fiscale entre les PME et les grandes entreprises.
- Informer les salariés et leurs représentants sur l'attribution des aides publiques.
- Mettre en place des GPEC offensives sectorielles et territoriales.
- Promouvoir et développer le dialogue social.
- Mettre en place des centres de recherche et d'innovation décentralisés en lien avec les filières

Nous parlons toutefois d'une plus ou moins prise en compte de nos préoccupations car, pour aussi importantes que soient ces propositions à nos yeux, les plus significatives ont vu leur portée se réduire singulièrement après quelques débats animés et réécritures : C'est ainsi que le pôle financier public régional n'est plus que l'objet d'une réflexion qui s'engage ; l'information des salariés et de leurs représentants n'est jamais qu'une proposition consistant à rendre la législation du travail effective ; il en va de même des commissions paritaires territoriales déjà inscrites dans la loi du 30 12 2010 ; le dialogue social se résume quant à lui à la recommandation d'organiser une rencontre régionale.

Ces reculs sont dus au collège employeur qui continue de camper sur la doctrine libérale de la concurrence libre et parfaite, source de profits, qui plus tard, bien plus tard, peut être, vont créer des investissements et des emplois.

« Une entreprise ne peut participer valablement à son propre développement et à la chaîne économique que si elle fait du profit » (p. 65 de la saisine). Ah bon... Mais pourquoi donc des entreprises qui font du profit ferment-elles alors ? Pourquoi licencient-elles ? Que devient leur développement ? Que devient l'activité économique ? Que deviennent les emplois ? On voit bien que le profit érigé comme un dogme ne profite.... qu'à toujours plus de profit, mais pas aux salariés, pas aux territoires et encore moins aux PME, maillons faibles de la chaîne.

Le collège 1, MEDEF en tête, devrait comprendre qu'on ne peut plus soutenir ces vieilles recettes car elles ne marchent pas. Loin de nous sortir du marasme, elles sont la cause de la crise !

Cette saisine ne nous satisfait pas sous bien d'autres aspects. On constate en effet de nombreuses insuffisances concernant les réflexions développées dans le corps du texte.

**Si la question de l'accès des PME au crédit** est posée, celle de la financiarisation de l'économie n'a pas été mise en cause alors qu'elle est source de contraintes supplémentaires pour les PME et TPE qui servent, avec leurs salariés, de variables d'ajustement. Aucune leçon n'a été tirée de la crise dans laquelle cette financiarisation a plongé de nombreux pays.

**Le rôle des banques et autres organismes de crédit** n'a guère été approfondi. En fait, en Midi-Pyrénées, tout semblerait aller pour le mieux. Nous regrettons ainsi la pauvreté du débat quant à l'urgente nécessité de création

d'un pôle financier public régional rassemblant les établissements financiers implantés en région (la Banque de France, la Caisse des dépôts, la Banque postale, le crédit foncier, Dexia, Oséo, Ubifrance...) ainsi que les institutions créées, généralement provisoirement, par l'Etat pour assurer des financements spécifiques (fonds stratégique d'investissement...).

De par leur ancrage territorial, les composantes du pôle financier public peuvent jouer un rôle déterminant en contribuant à la mise en place et au financement des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.

Ce pôle financier public pourrait permettre à la puissance publique d'orienter les choix axés sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques et de soutenir, à travers le SRDE, un véritable plan régional de relance économique et sociale.

**La question du manque d'investissement** en recherche et développement, mais pas seulement, n'a pas été traitée, notamment en ce qui concerne les PME vieillissantes. Ce constat est particulièrement préoccupant lorsqu'il s'agit d'entreprises structurantes pour un territoire. Rappelons que le sous-investissement des PME ne peut être relié à un problème de défaut de rentabilité. C'est d'autant plus vrai que sur les 15 dernières années, la rentabilité d'exploitation de l'ensemble des sociétés non financières s'est légèrement améliorée et, grâce à la baisse des taux d'intérêt, leur profitabilité s'est nettement accrue. Comme les autres entreprises, les PME se désendettent, accroissent les dividendes et augmentent leurs fonds propres. Plus que les autres entreprises, elles accumulent une trésorerie qui se substitue à des concours bancaires en forte baisse, et qui sert moins à épargner en vue de l'investissement qu'à faire face à d'éventuels chocs négatifs.

**Par ailleurs, la tendance de centrer les stratégies d'entreprise sur la compétitivité-prix** (baisse du coût du travail) aux dépens de la compétitivité hors-prix basée sur la recherche et l'innovation, les qualifications et les compétences, est restée au stade du constat. Le dogme de la baisse du coût du travail, qui fait l'impasse sur la forte productivité horaire des salariés français, n'a pas été interrogé alors qu'il pèse lourd sur les salariés des PME. Si par certains aspects, ces salariés peuvent apprécier de travailler dans une entreprise à taille humaine, par d'autres aspects nombreux, leur situation est loin d'être brillante car en l'absence d'instances de représentation du personnel, ils sont souvent moins formés, moins rémunérés, moins protégés et plus précaires. Cet état de fait leur nuit particulièrement mais il nuit aussi au développement des entreprises.

**Enfin, le fait que le dialogue social** apparaisse en dernier point de la saisine atteste du peu de considération, et surtout des résistances patronales, à s'inscrire dans un système de relations professionnelles rénové, y compris à intégrer les droits sociaux du 20<sup>e</sup> siècle. Il nous aura fallu dépenser beaucoup d'énergie pour avancer de quelques petits pas qui sont insuffisants pour instaurer une véritable démocratie dans les entreprises et pour que les salariés puissent accéder à la citoyenneté économique.

Si diriger une entreprise implique bien sûr de prendre des décisions, dans une société avancée, cela n'implique pas que le chef d'entreprise puisse à lui seul faire les questions et les réponses en laissant de côté tout le collectif de production.

Sur ce point, on en est encore au mythe d'une économie de marché opprimée par l'Etat, par les lois sociales, par les charges et par les salariés trop revendicatifs alors qu'en réalité, l'économie de marché est subventionnée par le contribuable, dont les salariés, et que les entreprises refusent tout contrôle sur les subventions qu'elles reçoivent.

Au total, nous demeurons convaincus qu'il fallait faire cette saisine mais nous mesurons le chemin qu'il reste à parcourir pour poser les bases d'une véritable alternative de développement économique et social centré en priorité sur les femmes et les hommes et la réponse à leurs besoins. Notre région prend ainsi un retard certain vis à vis d'autres régions (PACA, Rhône Alpes...).

Il aurait pu en être autrement, c'est pourquoi la CGT s'abstiendra.